

Analyse



Centrale des crédits
aux particuliers

Analyse des données
statistiques 2013

Réseau **Financement
Alternatif**
Ensemble, changeons la finance


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

La Centrale des crédits aux particuliers est un outil qui vise à lutter contre le surendettement grâce à l'enregistrement de tous les crédits conclus par des personnes physiques, à des fins privées. Mais force est de constater que, depuis 2009, la proportion de défauts de paiements par personne est en hausse.

Contexte macroéconomique défavorable ? Sans aucun doute.

Manque d'efficience de la Centrale des crédits aux particuliers ? Certainement aussi. Cette analyse se propose d'expliquer pourquoi.

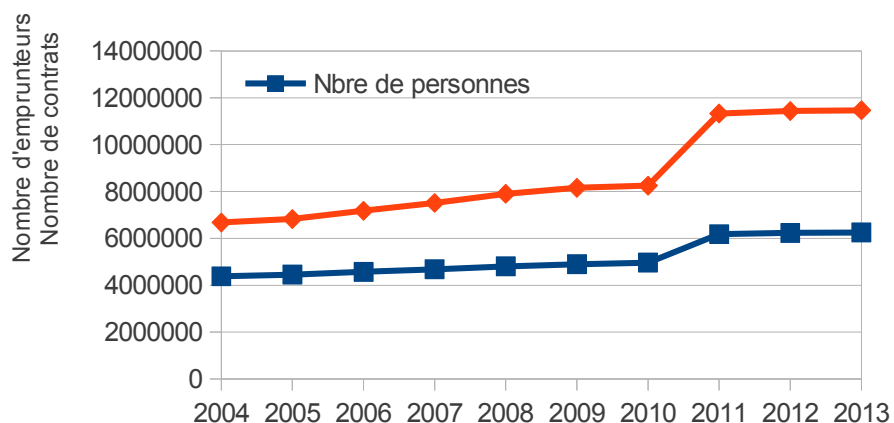
1 Évolution générale du marché du crédit aux particuliers

Cette section présente les évolutions générales du marché du crédit aux particuliers. Les caractéristiques des contrats défaillants seront abordées dans la seconde section.

1.1 Nombre de clients, de crédits, et de crédits par client

Hausse du nombre de clients, de crédits mais stabilisation du nombre moyen de de contrats par emprunteurs

Graphique 1 - Évolution du nombre de personnes et de contrats enregistrés

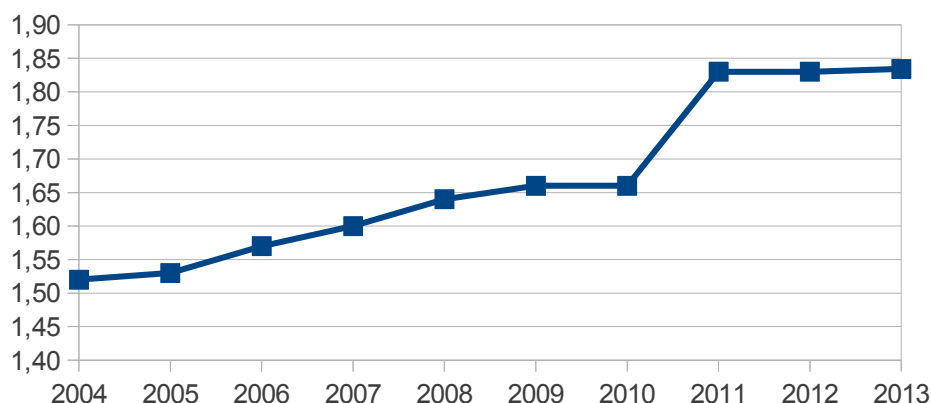


Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
Calculs : Réseau Financement Alternatif

Comme l'indique ce premier graphique, la tendance à la hausse est continue : tant le nombre d'emprunteurs enregistrés auprès de la Centrale des crédits, que le nombre de contrats augmentent systématiquement depuis 2004.

Graphique 2 - Évolution du nombre moyen de contrats par personne

Depuis 2011, le nombre moyen de crédit se stabilise à 1,83 contrats par emprunteur.



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
Calculs : Réseau Financement Alternatif

1.2 Caractéristiques des contrats

1.2.1 Type de crédits

Les contrats de crédit en cours sont majoritairement des ouvertures de crédit. En 2013, comme en 2012, les prêts à tempérament et ventes à tempérament ont connu un succès supérieur à la normale.

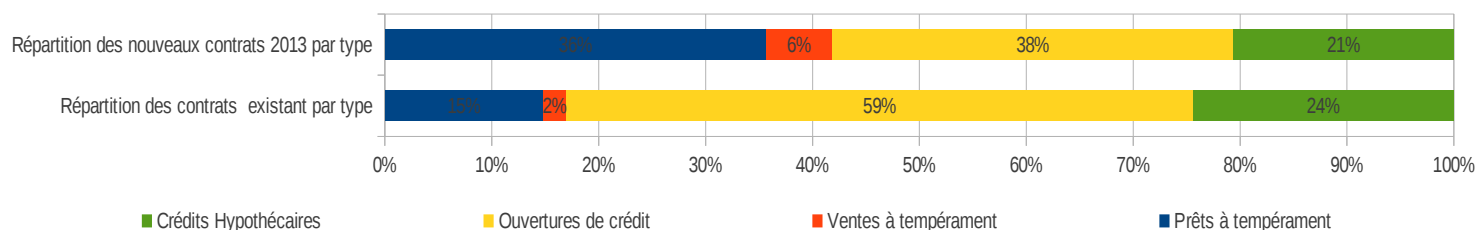
Les contrats en cours sont : des ouvertures de crédit (59 %), des contrats hypothécaires (24 %), des prêts à tempérament (15 %) et, enfin, les ventes à tempérament (2 %).

En 2013 comme en 2012, les prêts à tempérament et les ventes à tempérament ont connu un succès supérieur à la moyenne : alors que les prêts à tempérament constituent 15 % du nombre de contrats total, ils constituent 36 % du nombre de nouveaux contrats ; les ventes à tempérament représentent 2 % du nombre de contrats total, mais 6 % du nombre de nouveaux contrats.

À l'inverse, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit (38 %) est inférieur à leur part de marché (59 %).

Le nombre de nouveaux contrats hypothécaires (21%), quant à lui, est cette année inférieur de 3 points à sa part de marché (24%).

Graphique 3 - Répartition du total des contrats existants et des nouveaux contrats classés par type (en % du total).



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
 Calculs : Réseau Financement Alternatif

1.2.2 Montants moyens des crédits

Sont en baisse, les montants moyens des prêts et des ventes à tempérament. À l'inverse, les montants des ouvertures de crédit et crédits hypothécaires sont en hausse.

Tableau 4 - Nombre total de contrats et nombre de nouveaux contrats par type.

	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Montant moyen contrats en cours	17.258	6.412	2.362	85.992
Montants moyens nouveaux contrats	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
2013	15.132	2.506	7.067	105.440
2012	15.401	3.177	6.006	101.341
2011	15.294	4.082	1.820	83.630
2010	15.485	5.283	6.396	96.814

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
 Calculs : Réseau Financement Alternatif

À la lecture du tableau qui précède, on constate que les montants moyens des nouvelles ouvertures de crédit et des nouveaux crédits hypothécaires sont, en 2013 et 2012, supérieurs à la moyenne de tous les contrats en cours. Les montants prêtés augmentent donc sur ces types de contrats.

Le phénomène inverse s'observe en ce qui concerne les montants moyens des nouveaux prêts et ventes à tempérament : ils sont inférieurs en 2010, 2011 et 2012 à la moyenne de tous les contrats en cours. Les montants prêtés diminuent donc sur ces types de contrats.

2 Évolution générale des défauts de paiement des particuliers

Les caractéristiques des contrats dénoncés pour défaillance auprès de la Centrale des crédits permettent d'analyser les caractéristiques de l'endettement des particuliers. Cette section est limitée à une description de l'évolution des contrats défaillants. Au sein de la section qui suit, les caractéristiques des contrats défaillants seront analysées plus précisément, afin de favoriser une prévention du surendettement plus efficiente.

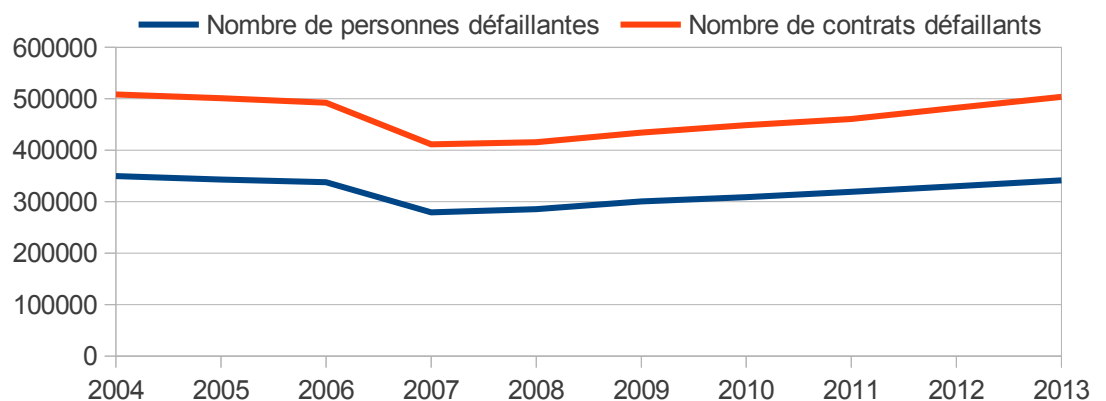
2.1 Hausse du nombre de clients et de crédits défaillants

Hausse tant en nombre absolu qu'en pourcentage d'emprunteurs et de crédits défaillants

Depuis 2009, le nombre de contrats défaillants et de clients en défaut de paiement augmente de façon constante. Cette tendance indique que les ménages ont de plus en plus de mal à rembourser leurs crédits.

La lecture du graphique ci-dessous illustre la hausse du nombre de crédits défaillants et du nombre de personnes défaillantes. Cette hausse est continue depuis 2007. Depuis 2009, la hausse du nombre de personnes et de contrats défaillants a été plus importante que la hausse respective du nombre d'emprunteurs et de contrats¹.

Graphique 5 - Évolution du nombre de personnes et de contrats défaillants enregistrés auprès de la Centrale des crédits aux particuliers



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
Calculs : Réseau Financement Alternatif

1 Rappelons le changement méthodologique de 2011 qui nous empêche de considérer l'évolution en 2011 comme une donnée homogène et donc comparable.

2.2 Hausse du montant des arriérés

Hausse du montant total des arriérés, du montant des arriérés par personne, ainsi que du montant des arriérés par contrat.

Retrouvez toutes

nos analyses sur
www.financite.be

La hausse du montant total des arriérés est, depuis 2008, systématiquement supérieure à la hausse du nombre de contrats défaillants ou à celle du nombre de personnes défaillantes. Ceci indique que les arriérés moyens par personne et par contrat sont en hausse.

En 2013, alors que le nombre de personnes défaillantes augmentait de 3,4 % et que le nombre de contrats défaillants augmentait de 4,3 %, le montant total des arriérés de paiement augmentait de 8,9 %.

Tableau 6 - Évolution des montants arriérés

	2008	2009	2010	2011 ²	2012	2013
Arriérés, Montant exigible	1.856.000	2.155.000	2.419.000	2.549.000	2.722.000	2.964.000
Évolution en %		+16 %	+12 %	+5 %	+6,8 %	+8,9 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013

Calculs : Réseau Financement Alternatif

L'ensemble des données résumées ci-dessus nous indique que :

- le nombre de contrats par emprunteur est stable depuis 2 ans, et atteint 1,83.
- la proportion d'emprunteurs défaillants continue de croître en 2013, comme c'est le cas depuis 2009, pour atteindre 5,56 %.
- la proportion de contrats défaillants continue de croître en 2013, comme c'est le cas depuis 2009, pour atteindre 4,39 %.
- le montant moyen des arriérés par emprunteur défaillant est en augmentation constante (+5 % en 2013) et atteint la somme de 8.681 €.
- les montants moyens des arriérés croissent très significativement pour les prêts hypothécaires (+14 % en 2013, soit 36,398 €).

L'endettement problématique par du crédit s'amplifie donc encore cette année dans de nombreuses dimensions s'amplifie malgré la mise en place de cette centrale de données, conçue pourtant comme un outil de lutte contre le surendettement !

Les recommandations de nous répétons depuis plusieurs années quant aux développements qui seraient utiles à entreprendre au sien de la Centrale restent plus que jamais d'actualité.

2 Voir note de bas de page n°1

3 Caractéristiques des défauts de paiement

3.1 Type de contrats

Il y a différentes façons d'analyser les défauts de paiements en fonction des types de contrats.

En effet, les données peuvent être analysées individuellement (en regardant uniquement un certain type de contrat) ou au contraire replacées dans leur environnement (on parlera, par exemple, de parts de marché).

Les exemples ci-dessous illustrent les différences intrinsèques de ces différentes approches :

- Le taux de défaillance d'un type de contrat (par exemple : près d'un contrat de vente à tempérament sur 5 est défaillant).
- La part de contrats défaillants d'un certain type par rapport aux autres (par exemple : les ouvertures de crédits défaillantes comptent pour plus de 50 % de l'ensemble des contrats défaillants).

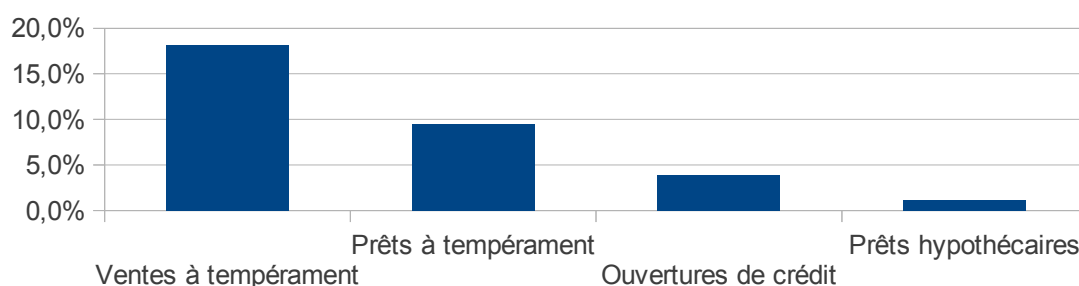
Le premier est le reflet de la nature même d'un produit, tandis que le second permet de mesurer l'importance quantitative des défauts de paiements sur certains produits.

3.1.1 Taux de défaillance/d'arriéré

Près de 20 % des contrats de vente à tempérament et près de 10 % des ventes à tempérament sont défaillants.

Le graphique ci-dessous montre que 18,1 % des ventes à tempérament sont en défaillance, ce qui représente le taux de défaillance le plus élevé. Les prêts à tempérament présentent également un score de défaillance élevé : 9,5 %.

Graphique 7 - Taux de défaillance par type de crédit en 2013



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
Calculs : Réseau Financement Alternatif

3.1.2 Part des contrats défaillants

Plus de 50 % des crédits défaillants sont des ouvertures de crédit.

Le plus grand nombre de contrats défaillants provient des ouvertures de crédit (52,3 %). Ce chiffre nous semble d'autant plus important que le taux de défaillance des ouvertures de crédit (3,9 %) est sous-estimé. En effet, un certain nombre d'entre elles sont inactives, mais sont tout de même considérées comme crédits sans défaut de remboursement dans les statistiques.

Il semble dès lors essentiel que la Centrale des crédits différencie les ouvertures de crédits actives de celles qui ne le sont pas. Cela permettrait d'avoir une analyse plus juste de leur taux de défaillance.

Ces 3 types de crédits devraient dès lors être considérés comme prioritaires dans les mesures visant à limiter le surendettement.

3.2 Type de prêteur

La Centrale des crédits distingue, parmi les prêteurs agréés, les banques (agréées par la Banque nationale de Belgique) des autres types de prêteurs. Dans son rapport, les banques sont dénommées « établissements de crédit » et les autres « autres institutions ». La même terminologie a été adoptée dans cette analyse.

3.2.1 Nombre et montants des crédits défaillants par type de prêteur

Les organismes non bancaires sont responsables des taux de défaillance les plus élevés.

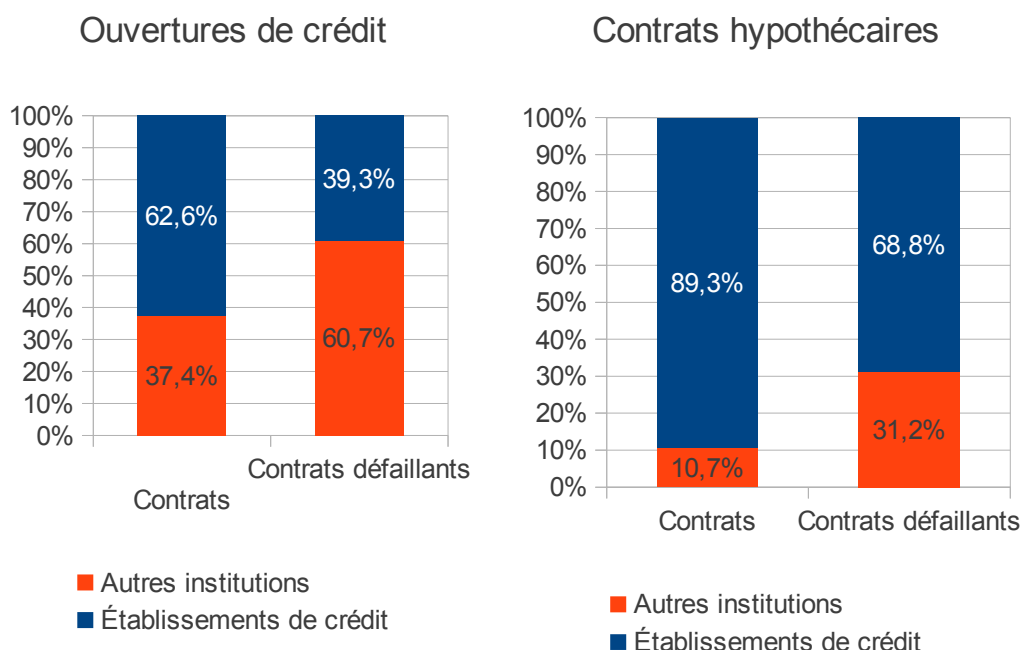
Tout type de crédit confondu, 4,39 % des crédits sont défaillants. Au niveau des montants, les arriérés s'élèvent en moyenne à 1,03 %.

Or les « autres institutions » poussent ces statistiques nettement à la hausse : 7,40 % des crédits octroyés par elles sont défaillants et 2,25 % des montants prêtés par elles sont en arriéré de paiement.

Comme nous l'avons déjà souligné en ce qui concerne les statistiques de 2012, cela porte à croire que ces institutions sont moins attentives aux risques de surendettement.

Les graphiques ci-dessous confirment cette donnée : alors que 37,4 % des ouvertures de crédits accordées sont imputables aux « autres institutions », celles-ci sont responsables de 60,7 % des ouvertures de crédits défaillantes. De même, alors qu'à peine 10,7 % des prêts hypothécaires sont consentis par d'autres institutions, celles-ci sont responsables de 31,2 % des prêts hypothécaires défaillants.

Graphique 8 - Part des crédits hypothécaires et ouvertures de crédits en cours et défaillants par type de prêteur



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
Calculs : Réseau Financement Alternatif

Les mêmes constats se dégagent de l'analyse des montants en arriéré de paiement en fonction du type de prêteur et du type de prêt. Alors que les « autres institutions » sont responsables de 34,6 % des sommes prêtées sous forme d'ouvertures de crédit, elles sont responsables de 56,4 % des montants en arriéré sur ce type de prêts. Il en va de même pour les crédits hypothécaires : alors que les autres institutions ne sont responsables que de 11,3 % des montants prêtés, elles représentent 21,1 % des montants en arriéré.

Mais, alors, quelle est la politique de ces « autres institutions » en matière d'octroi d'ouvertures de crédits et de prêts hypothécaires ? La Centrale des crédits devrait fournir des statistiques quant à l'identité des prêteurs, tant sur le nombre total de contrats que sur le nombre de contrats défaillants. Étant donné le nombre important de prêteurs agréés, elle devrait fournir ces statistiques à tout le moins pour les prêteurs les plus importants (par exemple, ceux qui comptent pour plus d'1 % du nombre de contrats).

Notons également que ces autres institutions octroient la grande majorité des ventes à tempérament (85,3%). Or, il s'agit du type de prêt présentant le taux de défaillance le plus élevé. Raison de plus pour se pencher sur l'identité et les pratiques de ces acteurs.

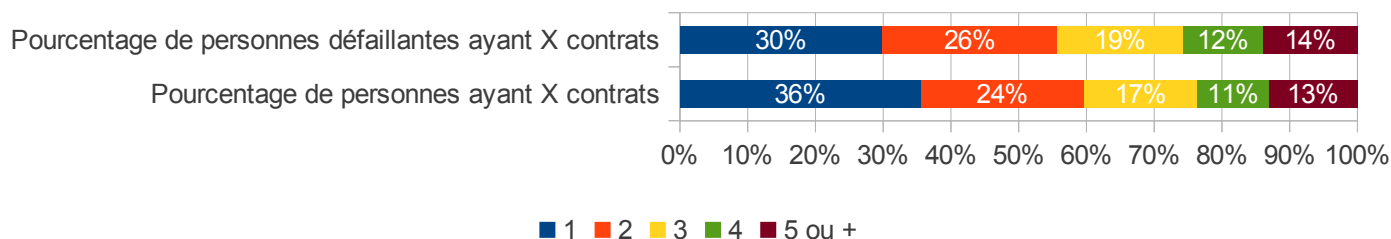
3.3 En fonction du nombre de contrats

Le taux de défaillance est significativement plus élevé pour les personnes qui ont souscrit plusieurs contrats de crédit.

À la lecture du tableau ci-dessous, nous pouvons constater que les personnes n'ayant qu'un seul contrat comptent pour une plus faible part des défaillances. Alors que celles-ci comptent pour 36 % des contrats, elles ne comptent que pour 30 % des défaillances. À l'inverse, pour les personnes ayant 2, 3, 4, 5 crédits ou plus, la part des contrats de crédit défaillants est systématiquement supérieure à la part des crédits. Ceci indique donc clairement que les risques de défaillances sont supérieurs pour les personnes cumulant plusieurs contrats.

Du reste, on peut déplorer que la Centrale ne fournisse pas de chiffres détaillés pour les personnes détenant plus de 5 contrats. En effet, il serait pertinent de connaître les taux de défaillance en fonction du nombre de contrats.

Graphique 9 - Pourcentage de personnes défaillantes en fonction du nombre de contrats



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
Calculs : Réseau Financement Alternatif

4 Mesures du surendettement

Plus restrictives que les données relatives aux contrats défaillants, **les données relatives au règlement collectif de dettes constituent un indicateur du niveau de surendettement** des ménages en Belgique. En effet, les personnes qui ont recours au règlement collectif de dettes sont dans une situation de surendettement avérée.

Cependant, un nombre important de situations de surendettement sont réglées à l'amiable, entre autres avec l'aide de médiateurs de dettes agréés, mais également avec l'aide de médiateurs non agréés, ainsi qu'avec l'aide d'avocats, de notaires et d'huissiers. Par ailleurs, tous les ménages en situation de surendettement ne font pas appel à ces professionnels. Malheureusement, nous ne disposons pas de données permettant de mesurer avec précision le nombre de personnes faisant appel aux services des différents professionnels.

Néanmoins, selon l'enquête 2011 de l'Observatoire du crédit, les services de médiation de dettes agréés en Wallonie pratiquent majoritairement la médiation non judiciaire (78,6 % des dossiers), ce qui laisse présager que les statistiques concernant le règlement collectif de dettes ne couvrent qu'une faible partie des situations de surendettement.

Nous sommes heureux de découvrir qu'en 2013, la Centrale des crédits a fait un effort particulier pour tenter d'approcher le nombre réel de personnes en situation de surendettement. Visiblement, les statistiques du règlement collectif de dettes ne couvriraient qu'un tiers des situations de règlement collectif de dettes. La Centrale des crédits a entretenu notre ministre de la justice à ce propos, ce que nous approuvons. En effet, il semble indispensable que les statistiques du règlement collectif de dettes reflètent la situation réelle.

4.1 Évolution du surendettement

Hausse du nombre d'avis d'admissibilité en règlement collectif de dettes.

Revenons sur les données du règlement collectif de dettes : le nombre d'avis d'admissibilité est constamment en hausse depuis 2008. Bien que cette hausse soit moins forte en 2013 que les années précédentes, elle reste importante : 5,9 %.

Notons que depuis 2008, parmi les dossiers admissibles, le nombre de règlements amiables était toujours en hausse et le nombre de règlements judiciaires en baisse. Seule exception : en 2013, le nombre de règlements judiciaires est plus élevé qu'en 2012.

Tableau 10 - Règlement collectif de dettes

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'avis d'admissibilité	70.167	78.147	87.125	94.863	101.155	107.103
Évolution		+11,4 %	+11,5 %	+8,9 %	+6,6 %	+5,9 %
Dont suivis de règlements amiables	24.946	27.181	29.907	31.538	35.136	42.285
Dont suivis de règlements judiciaires	7.940	7.444	6.729	6.082	5.594	5.840

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013
 Calculs : Réseau Financement Alternatif

4.2 Nature des dettes

Le règlement collectif de dettes est en partie utilisé par des personnes n'ayant pas de contrat de crédit.

Les données du tableau suivant montrent que plus d'un tiers des personnes faisant appel au règlement collectif de dettes n'ont pas de problème de remboursement de leur crédit(s) ou n'ont tout simplement pas de crédit en cours. Celles-ci rencontrent donc des difficultés à d'autres niveaux (paiement des soins de santé, des factures d'énergie et de téléphonie, de loyers, de dettes fiscales, etc).

Une façon de prévenir le surendettement via ces autres sources, peut être le développement de services pré-payés. Néanmoins, il faudrait, dans ce cas, veiller à ce que les services de base tels la fourniture d'énergie reste accessible à toute personne, et en particulier aux usagers faibles.

Tableau 11 - Règlement collectif de dettes et nombre de contrats de crédit

	Nombre d'avis d'admissibilité	Pourcentage
Personnes sans contrat de crédit	23.400	21,9 %
Personnes avec un ou des contrats de crédit mais sans aucun retard de paiement	16.104	15,1 %
Personnes avec un contrat défaillant	21.841	20,4 %
Personnes avec deux contrats défaillants	18.580	17,4 %
Personnes avec trois contrats défaillants	12.824	12,0 %
Personnes avec quatre contrats défaillants	7.467	7,0 %
Personnes avec cinq contrats défaillants ou plus	6.705	6,3 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013

5 Conclusions

Voici, en conclusion, les éléments qui, à nos yeux, permettraient d'améliorer l'outil de prévention du surendettement que constitue la Centrale des crédits.

Tout d'abord, **les statistiques de la Centrale ne permettent actuellement pas de connaître le niveau d'endettement réel d'un consommateur**. En effet, **pour des contrats défaillants, les données de la Centrale des crédits ne sont pas mises à jour** or il semble primordial de pouvoir suivre l'évolution des arriérés de ces contrats en vue de mieux prévenir le surendettement.

En deuxième lieu, il nous semble important que la Centrale des crédits dispose de données permettant de **faire la différence entre les ouvertures de crédit actives et celles qui ne le sont pas, et qu'elle opère cette distinction dans ses rapports**. En effet, le taux de défaillance des ouvertures de crédit est totalement faussé de ce fait.

Troisièmement, les organismes non bancaires (appelés « autres institutions ») semblent avoir une **politique insuffisante en termes de prévention du surendettement**. D'une part, leur ratio de défaillance³ sur les ouvertures de crédits et contrats hypothécaires est bien plus important que ceux des établissements bancaires. D'autre part, ces organismes sont les principaux acteurs sur le marché des prêts et des ventes à tempérament, qui présentent des taux de défaillance fort élevés. **Il est dès lors indispensable que la Centrale des crédits étudie et publie les informations quant à l'identité de ces établissements**.

Quatrièmement, il semble évident que la Centrale devrait fournir les informations détaillées sur la **situation des personnes ayant conclu 5 contrats ou plus**, plutôt que de regrouper tous ces cas en une seule catégorie, afin de pouvoir appréhender le ratio de défaillance en fonction du nombre précis de contrats. Il s'agit donc de communiquer le nombre de personnes ayant 6,7,8,9,10 contrats, ainsi que le nombre de personnes défaillantes dans ces différentes catégories.

*Marie-Bénédicte de Ghellinck & Olivier Jérusalmy
Janvier 2014*

3 Nombre de contrats défaillants divisé par le nombre de contrats OU montant des arriérés divisé par les montants totaux prêtés.

Annexes : évolution des données

Tableau 1 - Évolution du nombre total de personnes et de contrats enregistrés auprès de la Centrale des crédits aux particuliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de contrats	6.830.213	7.179.204	7.512.130	7.903.687	8.157.065	8.253.320	11.326.958	11.437.787	11.465.814
Évolution en %	+2,30%	+5,10%	+4,60%	+5,20%	+3,20%	+1,18%	+37,2%	+0,9%	+0,2 %
Nombre de contrats défaillants	501.102	492.177	411.415	415.890	434.330	448.725	460.493	482.620	503.544
Évolution en %	-1,4%	-1,8%	-3,6%	+1,1%	+4,4%	+3,3%	+2,6%	+4,8%	+4,3 %
Nombre de personnes	4.454.925	4.574.224	4.684.232	4.807.023	4.899.920	4.963.644	6.181.461	6.236.412	6.251.558
Évolution en %	+1,6%	+2,7%	+2,4%	+2,6%	+1,9%	+1,3%	+24,5%	+0,9%	+0,2 %
Nombre de personnes défaillantes	343.020	337.755	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129	341.416
Évolution en %	-1,9%	-1,5%	-5,8%	+2,2%	+5,1%	+2,8%	+3,3%	+3,5%	+3,4 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2005-2013

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 2 - Évolution des pourcentages de contrats et de personnes défaillantes sur les populations totales respectives

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbre moyen de crédits par emprunteur	1,53	1,57	1,6	1,64	1,66	1,66	1,83	1,83	1,83
Nbre contrats défaillants/nbre total de contrats	7,33%	6,86%	5,47%	5,26%	5,32%	5,44%	4,06%	4,21%	4,39%
Nbre de personnes défaillantes/nbre total de personnes	7,70%	7,38%	7,24%	7,16%	7,28%	7,36%	5,16%	5,29%	5,56%

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2005-2013

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 3 - Évolution des montants moyens empruntés par type de crédit et par emprunteur

	2004	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nb emprunteurs	4.383.731	4.807.023	4.899.920	4.963.644	6.181.461	6.236.412	6.251.558
Prêt à tempérament							
Nb contrats	1394301	1493628	1536174	1564663	1642143	1.663.410	1.697.978
Montant (milliers €)	18258600	23780800	25166832	26250118	27985376	28.669.099	29.304.070
Montant moyen €	13.095	15.922	163.83	16.777	17.042	17.235	17.258
Vente à tempérament							
Nb contrats	346712	415187	399375	384381	358632	305.580	252.882
Montant (milliers €)	1.965.860	2.890.299	2.912.840	2.872.149	2.585.338	2.121.816	1.621.404
Montant moyen €	5.670	6.961	7.293	7.472	7.209	6.944	6.411
Ouverture de crédit							
Nb contrats	3019868	3704609	3850705	3801638	6636527	6.715.572	6.717.806
Montant (milliers €)	8195222	10981156	11432073	11922515	15029061	15.282.195	15.866.956
Montant moyen €	2714	2964	2969	3136	2265	2.276	2.362
Crédit-bail							
Nb contrats	5033	2730	1818	851	69	0	0
Montant (milliers €)	6661	3437	2672	1621	768	0	0
Montant moyen €	1323	1259	1470	1905	11130	0	0
Crédit hypothécaire							
Nb contrats	1913034	2287533	2368993	2501787	2689587	2.753.225	2.797.148
Montant (milliers €)	119532305	177121332	189508883	204378453	220383972	231.093.660	204.531.637
Montant moyen €	62483	77429	79996	81693	81940	83.936	85.992
Montant moyen octroyé par emprunteur							
	33751	44680	46740	49444	43029	44.443	45.960

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2013

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 4 - Évolution des montants moyens des arriérés par type de crédit et évolution du montant moyen des arriérés par emprunteur

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbre pers défaillantes	343.020	337.755	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129	341.416
Arriéré (millions €)				1.856	2.155	2.419	2.549	2.722	2.964
Montant moyen défaillant par emprunteur en défaut									
	5365	5236	6360	6498	7176	7834	7988	8.254	8.681
Prêts à tempérament défaillants									
Nb contrats	191.833	184.042	152.817	154.199	161.002	163.765	163.462	162.067	161.880
Montant (milliers €)	861.715	838.562	881325	936.636	1.070.829	1.154.213	1.194.760	1.230.268	1.255.775
Montant moyen €	4.492	4.556	5.767	6.074	6.651	7.048	7.309	7.591	7.757
Ventes à tempérament défaillants									
Nb contrats	54.708	54.591	44.310*	43.628*	44.787*	46.207*	46.716*	46.254	45.864
Montant (milliers €)	73.800	65.237	59.134	57.309	59.269	62.311	63.236	60.750	57.289
Montant moyen €	1.349	1.195	1.335	1.314	1.324	1.349	1.354	1.313	1.249
Ouvertures de crédit défaillantes									
Nb contrats	208.082	209.265	186.597	190.335	200.151	210.241	221.281	243.790	263.460
Montant (milliers €)	294.784	293.771	296.533	308.322	340.737	376.402	414.300	459.304	474.262
Montant moyen €	1.417	1.404	1.589	1.620	1.702	1.790	1.872	1.884	1.800
Crédits-bails défaillants (pour mémoire)									
Nb contrats	4441	3867	3327	2621	1757	834	60	0	0
Montant (milliers €)	2269	2001	1781	1507	1059	639	256	0	0
Montant moyen €	511	517	535	575	603	766	4267	0	0
Crédits hypothécaires défaillants									
Nb contrats	42.038	40.412	24.364	25.107	26.633	27.678	28.974	30.509	32.340
Montant (milliers €)	607.691	568.800	538.371	552.065	682.977	825.553	876.701	971.452	1.177.106
Montant moyen €	14.456	14.075	22.097	21.988	25.644	29.826	30.258	31.841	36.398

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2005-2013

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 5 - Nombre de contrats par type, % de parts de marché par type ; nombre de défaillances par type, % de défaillances par type de contrat

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prêt à tempérament										
Tous Parts de marché	1.394.301 20,9 %	1.367.647 20,0 %	1.398.962 19,5 %	1.431.078 19,0 %	1.493.628 18,9 %	1.536.174 18,8 %	1.564.663 19,0%	1.642.143 14,5%	1.663.410 14,5%	1.697.978 14,8 %
Les défaillants* Parts des défaillances	201.693 39,7 %	191.833 38,2 %	184.042 37,4 %	152.816 37,1 %	154.199 37,1 %	161.002 37,1 %	163.765 36,5%	163.462 35,5%	162.067 33,6%	161.880 32,2 %
Vente à tempérament										
Tous Parts de marché	346.712 5,2 %	375.974 5,5 %	420.496 5,8 %	433.318 5,8%	415.187 5,3%	399.375 4,9%	384.381 4,7%	358.632 3,2%	305.580 2,7%	252.882 2,2 %
Les défaillants* Parts des défaillances	56.603 11,1 %	54.708 10,9 %	54.591 11,1 %	44.310 10,8%	43.628 10,5%	44.787 10,3%	46.207 10,3%	46.716 10,1%	46.254 9,6%	45.864 9,1 %
Ouverture de crédit										
Tous Parts de marché	3.019.868 45,2 %	3.037.770 44,5 %	3.213.403 44,8 %	3.433.937 45,7%	3.704.609 46,9%	3.850.705 47,2%	3.801.638 46,1%	6.636.527 58,6%	6.715.572 58,7 %	6.717.806 58,6 %
Les défaillants* Parts des défaillances	200.908 39,6 %	208.082 41,5 %	209.265 42,5%	186.597 45,4%	190.335 45,8%	200.151 46,1%	210.241 46,9%	221.281 48,1%	243.790 50,5 %	262.460 52,3 %
Crédit-bail										
Tous Parts de marché	5.033 0,1 %	4.469 0,1 %	3.873 0,1 %	3.447 0,1%	2.730 0,0%	1.818 0,0%	851 0,0%	69 0,0%	0 0 %	0 0 %
Les défaillants* Parts des défaillances	4.968 1,0 %	4.441 0,9 %	3.867 0,8 %	3.327 0,8%	2621 0,6%	1757 0,4%	834 0,2%	60 0,0%	0 0 %	0 0 %
Crédit hypothécaire										
Tous Parts de marché	1.913.034 28,6 %	2.044.353 29,9 %	2.142.470 29,8 %	2.210.350 29,4%	2.287.533 28,9%	2.368.993 29,0%	2.501.787 30,3%	2.689.587 23,7%	2.753.225 24,1 %	2.797.148 24,4 %
Les défaillants* Parts des défaillances	43.867 8,6 %	42.038 8,4 %	40.412 8,2 %	24.364 5,9%	25.107 6,0%	26.633 6,1%	27.678 6,2%	28.974 6,3%	30 509 6,3 %	32.340 6,4 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2013

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 6 – Nombre et part de crédits et crédits défaillants par type de prêteur et par type de crédit ; valeur et part des montants totaux des crédits et des arriérés par type de prêteur et par type de crédit

Nombre de crédits	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	964.304	37.112	4.202.650	2.498.331
Prêteur : autre institution	733.674	215.770	2.515.156	298.817
Part d'établissements de crédit	56,8%	14,7%	62,6%	89,3%
Part d'autres institutions	43,2%	85,3%	37,4%	10,7%
Nombre de crédits défaillants	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	93.095	6.268	103.441	22.258
Prêteur : autre institution	68.785	39.596	160.019	10.082
Part d'établissements de crédit	57,5%	13,7%	39,3%	68,8%
Part d'autres institutions	42,5%	86,3%	60,7%	31,2%
Montant total des crédits (en milliers)	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	18.062.449	227.773	10.370.849	213.312.346
Prêteur : autre institution	11.241.620	1.393.631	5.496.107	27.219.291
Part d'établissements de crédit	61,6%	14,0%	65,4%	88,7%
Part d'autres institutions	38,4%	86,0%	34,6%	11,3%
Arriéré total des crédits défaillants (en milliers)	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	795.387	12.401	206.679	928.261
Prêteur : autre institution	460.387	44.888	267.583	248.844
Part d'établissements de crédit	63,3%	21,6%	43,6%	78,9%
Part d'autres institutions	36,7%	78,4%	56,4%	21,1%

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2013

Calculs : Réseau Financement Alternatif